

Electricité

ORES Namur

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/01/2020 au 29/02/2020 inclus

Hors TVA

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	13,659	13,659	8,284	8,348
Transport	3,44115	3,4412	3,4412	3,4412
Distribution	9,09958	9,65752	5,52916	4,50816
Total (hors surcharges)	26,1997	26,7577	17,2543	16,2973

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	13,18			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,19261			
Cotisation fédérale*	0,31806			
Redevance de raccordement RW **	0,07500			
Total (surcharges)	0,58567			

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	72,2365021			

Remarques

* La cotisation fédérale (<http://www.creg.be/fr/professionnels/fourniture/cotisation-federale>) est censée tenir compte des pertes de réseau, de l'autoproduction et des augmentations forfaitaires. La cotisation fédérale n'est pas soumise à la TVA.

** La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

Electricité

ORES Namur

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/01/2020 au 29/02/2020 inclus

TVAC 21 %

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	16,527	16,527	10,024	10,101
Transport	4,164	4,164	4,164	4,164
Distribution	11,010	11,686	6,690	5,455
Total (hors surcharges)	31,701	32,377	20,878	19,720

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	15,95			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,23306			
Cotisation fédérale (non soumise à TVA)	0,31806			
Redevance de raccordement RW (non soumise à TVA)	0,07500			
Total (surcharges)	0,62612			

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	87,41			